

**RELEVÉ DE DECISIONS  
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,  
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE  
du jeudi 18 octobre 2018**

**Présent.es** : Pauline TEIXEIRA, Mohammed SEFFAHI, Alexis LAURENT, Ivan BRUNEAU, Bertrand RAVON, Dorota DAKOWSKA, Jean-Hugues DECHAUX, Michèle CROS, DIMITRIJEVIC Dejan, Julien BONDAZ, Diane RODET, Sandrine LEVEQUE, Montserrat EMPERADOR BADIMON, Axel GUIOUX

**Excusé.es** : Béatrice MAURINES

**Invité.es** : Anne Joëlle BOTTEMER

**Présidente** : David GARIBAY

**Secrétaire de séance** : Adeline PERARDELLE

**1. Position sur la proposition de poste MIASHS**

« L'équipe pédagogique Miashs souhaite que la demande de poste de PR en 26 ou 27 soit reportée après qu'un dialogue avec la présidence ait pu avoir lieu. Ce poste serait motivé par les besoins croissants en licence et la volonté de mettre en place un master Miashs. Bien que sensible au souci de valoriser le potentiel de la filière Miashs, l'équipe pédagogique souligne :

1. Que ni le poste ni le master ne répondent à une demande de notre part.
2. Que nous avons demandé à ce que les effectifs en licence soient ramenés au niveau des capacités d'accueil définies avant Parcoursup.
3. Que la mise en place éventuelle d'un master Miashs demande d'une part de réfléchir en détail à son positionnement pour ne pas concurrencer les masters d'Informatique et d'Humanités Numériques par une offre redondante et d'autre part de faire l'analyse des évolutions de la licence Miashs depuis le passage au portail (évolution des SHS représentées et suivi de cette évolution depuis la L1 jusqu'à la L3, évolution du public et des conditions d'enseignement, évolution des taux de réussite,...).

En résumé, l'équipe pédagogique Miashs ne refuse à terme ni le poste de PR, ni l'idée d'un futur Master Miashs, mais souhaite que cela s'examine en concertation, dans la durée, et sur une base de recrutement en L1 enfin stabilisée en nombre et en possibilité de classement. En l'état un recrutement paraît donc pour le moins prématuré. L'équipe pédagogique Miashs demande donc que celui-ci soit reporté. »

**Transmission de la motion approuvée avec 10 voix POUR et 4 « Ne prennent pas part au vote »**

